Fiche de procédure

Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué 2023/2680(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Précision des conditions dans lesquelles une personne est réputée indépendante à la fois de l?autorité de résolution et de la contrepartie centrale, la méthode à utiliser pour évaluer la valeur de l?actif et du passif de la contrepartie centrale, la séparation des valorisations, la méthode à utiliser pour calculer le coussin pour pertes supplémentaires à intégrer dans les valorisations provisoires, et la méthode à utiliser pour effectuer la valorisation aux fins de l?application du principe selon lequel aucun créancier ne peut être plus mal traité qu?en cas de liquidation Complétant 2016/0365(COD) Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Evénements clés

03/05/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)02782	
03/05/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
10/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/08/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		